

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ère CLASSE

REFERENTIEL OPTION

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie, réseaux divers »

Option : « Charpentier »

Rattaché aux services techniques d'une collectivité, le charpentier est amené à travailler sur des chantiers de construction ou de rénovation de bâtiments publics : mairies, écoles, crèches, etc.

Son intervention marque l'achèvement des travaux de gros œuvre et précède l'aménagement des locaux par le second œuvre (électricien, peintre...). Il est chargé de la conception et de la réalisation des ossatures qui porteront la couverture d'un bâtiment. Il peut également intervenir sur tout type de structure bois (planchers, escaliers, coffrages, mobilier urbain...) mais aussi aluminium, PVC, composites, etc.

Activités principales

➤ Conception

- Calculs nécessaires à la conception de la charpente
- Traçage de l'épure
- Façonnage du bois en atelier
- Sciage

➤ Réalisation

- Assemblage
- Levage de la charpente
- Montage sur chantier
- Travaux de finition

Compétences professionnelles

- Connaître les différents types de bois (pin, chêne, sapin...) et leur utilisation, mais aussi les matériaux plus récemment introduits en charpenterie (aluminium, PVC, etc...)
- Posséder l'ensemble des techniques de façonnage propres à chacun de ces matériaux
- Maîtriser si possible les logiciels informatiques développés dans le domaine de la conception de structures (Autocad, Cadwork, LCCB, etc.)
- Posséder les connaissances en mathématiques et géométrie nécessaire au tracé d'une charpente.
- Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un plan
- Savoir travailler de manière coordonnée avec les autres corps de métier
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, respect des gestes et postures adaptées à la pratique professionnelle, etc.
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention.